

## Contrat de Ville - Quartier des Orchamps - Aménagement d'une partie d'une galerie associative - Approbation du projet - Demande de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Un certain nombre d'équipements de proximité ont été prévus dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. Pour le secteur des Orchamps, en rez-de-chaussée de l'immeuble 5 à 8 rue Berlioz, la Municipalité a demandé d'aménager dans les 5 cellules contiguës à l'espace ludique et éducatif pour enfants, une galerie associative afin de constituer un ensemble cohérent de restructuration de ce pied d'immeuble appartenant à la SAFC.

Le projet a été élaboré avec la SAFC et sur proposition des Associations Arc en Ciel, Confédération Syndicale du Cadre de Vie, Association Sportive Orchamps-Palente et du service de prévention spécialisée, qui contribuent au Développement Social Urbain du quartier.

Il s'agit de créer aux Orchamps un pôle d'animation en lien avec l'Espace enfants, les commerces et la place toute proche qui permettra d'accueillir les permanences des Associations et donnera la possibilité d'en accueillir d'autres, offrira une salle de réunions, un lieu d'information et de convivialité ouvert aux habitants et géré par les Associations.

Cette opération, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville, est confiée pour la maîtrise d'œuvre à M. SCARANELLO, architecte (qui a déjà réalisé le projet espace ludique enfants) pour une continuité d'intervention sur la façade.

La première tranche de travaux (portant sur 3 cellules, doit 150 m<sup>2</sup>) sera réalisée à partir de septembre 1995.

Elle a été estimée, honoraires d'architecte compris, à 545 000 F TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat (cette participation est sollicitée par transfert du financement prévu au plan de relance pour le restaurant de la cité Brulard)	175 000 F
- Département	70 000 F
- CAF	50 000 F
- CDC	50 000 F
- SAFC	100 000 F
- Ville de Besançon	100 000 F
	-----
<b>Total</b>	<b>545 000 F</b>

La SAFC restera propriétaire des locaux. L'évaluation des charges et loyers est en cours d'étude. Leur financement sera assuré par la Ville de Besançon et partiellement par les Associations. Une convention passée entre la SAFC et la Ville de Besançon définira les modalités (bail, paiement).

A noter que les deux autres cellules seront aménagées ultérieurement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,

- solliciter les subventions qu'il conviendra d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des décisions attributives :

\* en recettes au chapitre 908.6/1051/1053/1059.88026.33000,

\* en dépenses au chapitre 908.6/232.88026.33000

sachant que la part de financement de la Ville figure au Budget Primitif 1995 à l'imputation dépenses, ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

**M. JEANNIARD** : Simplement pour faire remarquer que ce type d'opération me semble beaucoup plus pertinent qu'une Mairie annexe.

**M. LE MAIRE** : Merci de cette remarque pertinente.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.